



FAQ - Prescriptions de protection incendie AEAI

-
- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Norme | <input checked="" type="checkbox"/> Directive | <input type="checkbox"/> Répertoire |
| <input type="checkbox"/> Note explicative | <input type="checkbox"/> Aide de travail | <input type="checkbox"/> Etat de la technique |

Titre / Article / Chiffre / Alinéa: 25-03 / chiffre 3.2 / alinéa 2

Thème: Marquage des appareils de chauffage avec le numéro d'homologation AEAI

Date: 02.05.2007

No 25-014f

Publication:

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> commissions AEAI | <input type="checkbox"/> autorités cant. protection incendie | <input checked="" type="checkbox"/> publication générale |
|---|--|--|

Question:

Selon chiffre 3.2, alinéa 1, les appareils de chauffage fabriqués en série doivent être homologués par l'AEAI. Le chiffre 3.2, alinéa 2 précise qu'il faut apposer un marquage durable et facilement reconnaissable (par exemple estampille de conformité AEAI) sur les appareils homologués. Selon chiffre 4.1.13, alinéa 2, la pose des appareils et les distances de sécurité par rapport aux matériaux combustibles doivent être conformes aux indications figurant dans le document d'homologation. Pour les autorités de protection incendie chargées de l'application des prescriptions, il n'est pas possible – en particulier pour les poêles et les cheminées de salon – de savoir sur la base de l'estampille à quelle homologation le produit correspond et quelles sont les distances de sécurité à respecter. Il serait donc souhaitable d'indiquer le numéro d'homologation AEAI sur la plaque signalétique de l'appareil ou sur l'estampille.

Réponse:

Il est effectivement judicieux d'indiquer le numéro d'homologation AEAI sur les appareils de chauffage. Il doit être indiqué sur la plaque signalétique. L'AEAI va examiner la possibilité d'intégrer le numéro d'homologation dans l'estampille.

L'AEAI informera par circulaire les associations concernées et les autorités cantonales de protection incendie.